Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260310-202603_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE L A N D U J A N

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi cinq mars, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 25/02/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10
Secrétaire de séance : CARESMEL Marie-Thérèse
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 10
Nombre de Voix : 10 + 1 pouvoir = 11

Présents : M. Henry Serge, Mme SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme RESCAN Laurence, Mme CARESMEL Marie-Thérèse, M. DEFFAINS Jérémy, M. FONTAINE Bertrand, M. ESNAULT Christophe, Mme CERTAIN Corinne, Mme FRADETAL Morgane.

Absents excusés : M. SIMON Jérôme

Absents non excusés : M. ROBIN Kévin, M. FERRE Samuel

Pouvoirs : M. SIMON Jérôme à M. RAMEL Pascal

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

202603-04

Objet de la délibération : Choix du prestataire pour la mise aux normes du bassin incendie rue du Champ Ferron

Dans le cadre de la mise aux normes du bassin incendie rue du Champ Ferron la commune a reçu deux devis concernant la maitrise d'œuvre.

- L'entreprise Infraconcept propose le devis suivant pour un total de **4600 € HT**, soit **5520, 00 € TTC**:
  - AVP (*avant-projet*) : **1200 €**
  - PRO/DCE (*projet / dossier de consultation des entreprises*) : **1100 €**
  - ACT *(assistance passation contrats de travaux*) : **500 €**
  - DET / AOR (*direction de l'exécution des travaux / assistance aux opérations préalables à la réception*) : **1800€**

- L'entreprise ATEC propose le devis suivant pour un total de **4800 € HT**, soit **5760, 00 € TTC:**
  - PRO (*projet*): **1920 €**
  - ACT *(assistance passation contrats de travaux et dossier de consultation des entreprises*): **720 €**
  - DET (*direction de l'exécution des travaux)* :**1920 €**
  - AOR (*assistance aux opérations préalables à la réception)*: **240 €**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260310-202603_04-DE

Considérant que le montant TTC proposé par la société Infraconcept est inférieur à celui de l'offre concurrente ;

Considérant que, lors des précédentes opérations de maîtrise d'œuvre réalisées par la commune avec chacune des deux entreprises, la société Infraconcept a permis d'obtenir un nombre plus important de réponses de prestataires différents lors de l'élaboration des marchés publics ;

Considérant que le choix de la société Infraconcept permettrait ainsi, dans le cadre du présent marché, de favoriser une plus grande diversité de prestataires et d'offrir à la commune un choix élargi ;

Après débat et analyse comparative des offres, et au regard des critères de prix et de qualité technique, l'offre présentée par la société Infraconcept apparaît comme la plus avantageuse pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à L'UNANIMITE** :

DÉCIDE :

- De retenir l'offre de l'entreprise **INFRACONCEPT**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette prestation ;

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360